

POURQUOI REJOINDRE LE SNALC ? AU MOINS 7 BONNES RAISONS !

1 L'INDÉPENDANCE DU SNALC

Le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et n'est attaché à aucune organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts, article 1).

Contrairement aux autres organisations représentatives, le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État. Cela garantit son indépendance. Il n'agit que par les cotisations de ses adhérents et s'est engagé à reverser intégralement à des associations caritatives toute subvention qu'il pourrait percevoir de l'État.

2 LA REPRÉSENTATIVITÉ DU SNALC

Le SNALC, qui siège au CTM, est représentatif pour tous les professeurs des écoles et du 2nd degré, personnels administratifs, de santé et d'encadrement, titulaires et contractuels, AESH, AED,...

Seuls le SNALC et les cinq autres organisations représentatives (cf. tableau) ont le droit de vous assister dans vos recours et de défendre votre dossier dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère.

La progression fulgurante du SNALC est la preuve de la confiance que nous accordent

chaque année des personnels de plus en plus nombreux et fidèles. Nous les en remercions : ils sont notre force, ils font le syndicat. Le SNALC, c'est vous.

3 PAS DE LANGUE DE BOIS

Si vous avez goûté aux syndicats qui ne sont pas là quand vous avez besoin d'eux, si vous en avez soupé de ces syndicats qui vous ont peut-être fait croire à leur toute-puissance pour que vous vous retrouviez sur leurs listes, et ne font rien pour vous quand vous en avez besoin, si vous supportez toujours plus mal de constater qu'en 30 ans, nombre d'organisations syndicales ont laissé les gouvernements successifs détruire l'École de la République que vous aimez et en laquelle vous voulez croire encore, alors aujourd'hui, venez découvrir ce qu'est un syndicat efficace et strictement professionnel.

Le SNALC, c'est avant tout une équipe humaine et disponible, où chaque membre est convaincu dans son action au service des personnels qu'il représente : fierté, détermination, écoute et ressource sont nos principaux engagements.

4 DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Vous cherchez des informations ? Des réponses ? Visitez notre site : www.snalc.fr pour l'actualité et les ressources nationales. Le SNALC publie également des lettres électroniques régulières, une revue mensuelle, des fiches info-SNALC, des vidéos, des guides et informations sur votre carrière, votre rémunération, les réformes en cours...

Les *Éditions du SNALC* publient des ouvrages téléchargeables librement ([www](http://www.snalc.fr)).

	SUBVENTIONS EXPLOITATION	SUBVENTIONS Fonction Publique d'État	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES Fonction Publique d'État
CFDT (SGEN)	26 187 000 €	363 034,50 €	33 333,32 €
FO	21 529 676 €	363 034,50 €	33 333,32 €
CGT	7 950 368 €	363 034,50 €	33 333,32 €
UNSA	3 696 371 €	363 034,50 €	33 333,32 €
FSU (SNES, SNUIPP, SNEP, SNUEP...)	977 519 €	181 517,25 €	33 333,32 €
SNALC	4 684€	0€	0€
CGC*	18 911 499 €	363 034,50 €	16 666,66 €
CFTC (SNEC)*	2 845 471 €	181 517,25 €	-
SOLIDAIRES (SUD)*	2 480 558 €	181 517,25 €	16 666,66 €

*syndicats non représentatifs de l'Éducation nationale - Chiffres de 2017/2018

Sources :

Arrêté du 16 février 2015 - NOR: RDFF1501726A

Arrêté du 1^{er} août 2018 fixant le montant d'une subvention exceptionnelle versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'État - NOR: CPAF1820523A

Publication obligatoire des comptes annuels des organisations syndicales au Journal Officiel :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/osop/>



© iStock - Parviga

snalc.fr > publications) tels que *Permettre à tous de réussir de la maternelle au supérieur*, *Tout ce que vous n'apprendrez (peut-être) pas à l'ESPE...* : des analyses et solutions réalistes pour le système éducatif, des outils précieux pour les personnels.

5 AVANTAGES-SNALC : EXCLUSIF POUR LES ADHERENTS

Le SNALC, soucieux de la défense des intérêts des personnels de l'Éducation nationale, a lancé son propre « Comité d'entreprise ». Grâce à l'évolution constante du nombre de ses adhérents, le SNALC a pu négocier auprès de grands groupes des tarifs attractifs. Il s'est ainsi doté d'un service inédit, au bénéfice de ses adhérents : AVANTAGES SNALC. Vacances, gardes d'enfants, optique, billetterie... profitez d'offres et réductions spéciales.

Dans le cadre des Avantages-SNALC, mobi-SNALC est un dispositif d'aide aux adhérents, qui comprend d'une part des outils

de prévention et de remédiation à la souffrance au travail dispensés par des coaches et sophrologues diplômés, (harcèlement, gestion de l'autorité en classe, gestion des conflits, stress...) et d'autre part, des conseils en matière d'évolution professionnelle afin d'aborder au mieux son évolution de carrière ou sa mobilité professionnelle.

6 UNE VRAIE ASSISTANCE JURIDIQUE GRÂCE AU SNALC

Le SNALC a été le premier syndicat à proposer à ses adhérents une assistance juridique pénale (agression, diffamation, harcèlement...) assurée par notre partenaire exclusif la Covea-GMF. Ces garanties spécifiques pour les risques liés au métier sont comprises dans l'adhésion au SNALC : plus besoin de cotisation complémentaire.

Nos conditions de travail de plus en plus dégradées deviennent difficiles à supporter. Les personnels n'ont bien souvent plus aucun soutien de leur adminis-

tration en cas de difficulté. La culture de l'excuse et de l'impunité, la mise au pas voire l'humiliation orchestrées par certains petits caporaux se sont développées et elles font des ravages. Pour le SNALC, la défense des conditions de travail et du respect des personnes est une priorité.

7 LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER

Nos salaires sont trop faibles, le gel du point d'indice se prolonge. En toute logique, le SNALC n'augmente pas ses tarifs pour la 10^{ème} année consécutive.

Le SNALC est le syndicat représentatif le moins cher de l'Éducation nationale et vous le prouve, comparaisons à l'appui : www.snalc.fr/uploads/adhesion.pdf

Les tarifs imbattables comprennent la protection Covea-GMF : avec la déduction fiscale de 66%, pour la plupart des catégories, la cotisation revient à zéro euro ! ■